

Zonage croisé d'autorisation des sports nautiques sur le Rhône et de protections environnementales et patrimoniales (communes de Viviers, Châteauneuf du Rhône et Donzère)

Protections patrimoniales

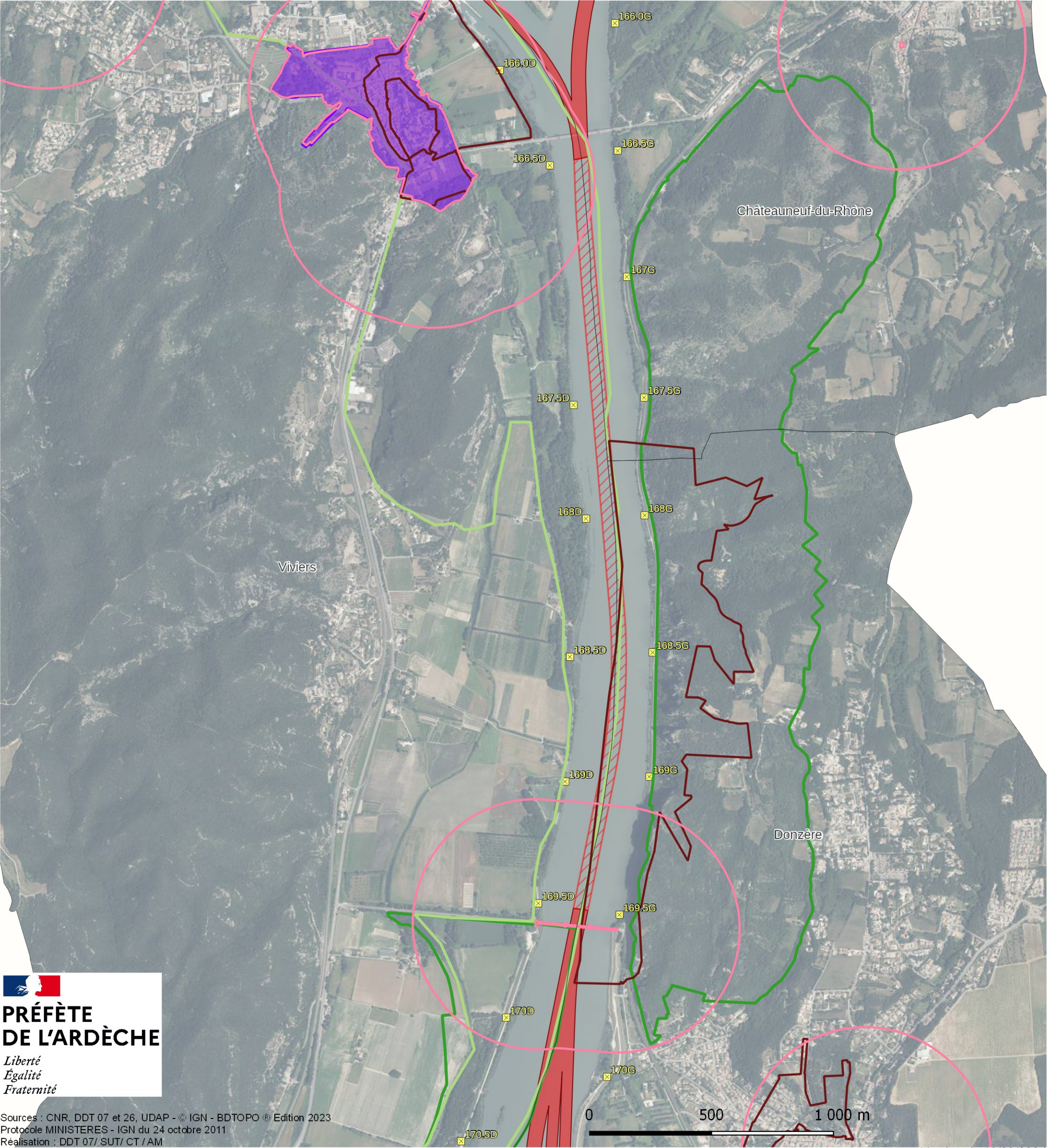
- Secteur sauvegardé de Viviers
- Périmètre des abords AC1
- Servitude d'Utilité Publique de catégorie AC2

Protections environnementales

- Zones APPB
- Espaces naturels sensibles

Rhône

- Chenal navigable théorique
- Chenal navigable théorique (zone sports nautiques)
- PK CNR





**PRÉFÈTE
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*